

POMPES FUNEBRES PAGNY

12 avenue de la Paix

54400 LONGWY

Tel : 03.82.24.51.43 Fax :

SAS au capital de 5732.08€ Euros

RCS : BRIEY

SIRET : 422 104 224 00031 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR 91 422104224

N° d'habilitation : 99.54.130 N° ORIAS : 07 032 287

Responsable légal : Evelyne PAGNY-NICOLAS

Obsèques de : Monsieur DEVIS TYPE

Né le : 14/03/2023 à LONGWY

Décédé le : 21/03/2023 à LONGWY

MAIRIE DE LONGWY

Avenue de la Grande Duchesse Charlotte

54400 LONGWY

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000144433

Code client : LYMAIRIE

Date: 15/03/2023

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €	MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	250,00	300,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt	310,00	372,00			
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation	416,67	500,00			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES €	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €	MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe	331,82	365,00						
Housse mortuaire	40,00	48,00						
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil Sels désinfectants	630,63	756,75	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	55,00	66,00						
4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel								
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	172,73	190,00						
Personnel (dont 1 porteurs)	85,83	103,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances	95,83	115,00	Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation	125,00	150,00				Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire	125,00	150,00	Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie	11,67	14,00			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT €		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES €	MONTANT €		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE €	MONTANT €	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
8- CREMATION								
Crémation	600,00	600,00				Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque	37,50	45,00						
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(e) MAIRIE DE LONGWY demeurant Avenue de la Grande Duchesse
Charlotte 54400 LONGWY déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M.
DEVIS TYPE en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes : 3287,67

TVA : 487,08

TOTAL toutes taxes comprises : 3774,75

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par MARTINE GOURMET

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)

- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le client peut faire appel au médiateur du Commerce : Coopératif et Associé – FCA – 77, rue de Lourmel – 75015 Paris www.mcca-mediation.fr ou au Tribunal de son choix (cf. article R.46 du code de procédure civile).